



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 5 JUILLET 2023
REGISTRE DES DELIBERATIONS - EXTRAIT N° 2023 - 063

Envoyé en préfecture le 24/07/2023
Reçu en préfecture le 24/07/2023
Affiché le
ID : 035-213500515-20230705-2023063CM-DE

Nombre de Conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27
Votants : 33

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet, le Conseil Municipal s'est réuni à 19 h 00, Salle du Conseil Municipal à l'Espace Citoyen, sous la présidence de M. Jean-Pierre SAVIGNAC, Maire, après avoir été légalement convoqué

Date de convocation 29 juin 2023

Date d'affichage : 29 juin 2023

Conseillers Municipaux présents : M. le Maire, Mme ALCEDO CASTRO, M. ANNE, M. BAGOURD, M. BORELY, Mme CORLAY, Mme DAVID, M. DECOURCELLE, M. DUQUESNE, Mme EL DIB, M. EON, Mme FERET, M. GABORIEAU, Mme GOBAILLE, M. GODEFROY, M. GOURSOLAS, M. GUILLOUX, Mme KERVOELEN-LAGUITTON, Mme LEGAULT, Mme OLBRECHT, M. PARISOT, M. PELTIER, Mme PHELIPPOT, M. RIBIERE, M. SCHNEIDER, Mme TURMEL, Mme WYART.

Conseillers Municipaux absents : Mme BARRE (pouvoir à M. SAVIGNAC), Mme DELPAL (pouvoir à Mme LEGAULT), M. LAURENT (pouvoir à M. BAGOURD), M. MOORES (pouvoir à M. GODEFROY), Mme PETITCOLLOT (pouvoir à Mme GOBAILLE), Mme THOMAS (pouvoir à Mme DAVID),

Secrétaire de séance : M. François-Eric GODEFROY

TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE (TLPE)
TARIFS 2024

Entendu l'exposé de Mme l'adjointe aux finances et au budget,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2333-9 à L 2333-12 relatif aux tarifs applicables à la TLPE,
Vu la délibération du 22 avril 2011, modifiée par délibération du 29 juin 2011, conformément à l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 août 2008 instaurant la TLPE sur le territoire communal à compter du 1^{er} janvier 2012,
Vu l'avis favorable de la commission des Finances et du budget du 3 juillet 2023,
Considérant le souhait de la Ville de tout mettre en œuvre pour ne pas augmenter les impôts,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
A L'UNANIMITE

ACTUALISE les tarifs de la TLPE pour 2024, conformément au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année (N-2) calculé par l'INSEE, à savoir + 6,0%, selon le tableau ci-dessous :

Support	Tranche	Seuil et plafond de tranche en m2	Tarif au m2 2023	Tarif au m2 2024	Tarifs maximum applicables en 2024 Pour information *
Enseigne	Tranche 1	0 < m2 ≤ 12	0,00 €	0,00 €	23,30 €
Enseigne	Tranche 2	12 < m2 ≤ 20	16,94 €	18,00 €	46,60 €
Enseigne	Tranche 3	20 < m2 ≤ 50	33,88 €	36,00 €	46,60 €
Enseigne	Tranche 4	50 < m2	67,76 €	72,00 €	93,20 €
Dispositif publicitaire et pré enseigne-Affichage non numérique	Tranche 1	0 < m2 ≤ 50	16,94 €	18,00 €	23,30 €
Dispositif publicitaire et pré enseigne-Affichage non numérique	Tranche 2	50 < m2	33,88 €	36,00 €	46,60 €
Dispositif publicitaire et pré enseigne-Affichage numérique	Tranche 1	0 < m2 ≤ 50	50,82 €	54,00 €	69,90 €
Dispositif publicitaire et pré enseigne-Affichage numérique	Tranche 2	50 < m2	101,64 €	106,60 €	139,80 €
*Par délibération du 22 avril 2011, il a été voté une classification des tarifs dans la catégorie des communes de moins de 50.000 habitants appartenant à un EPCI de 50.000 habitants et plus. (article L 2333-10 du CGCT)					
Règles d'évolution des tarifs (L. 2333-11 ET L. 2333-12)					
l'augmentation du tarif de base par mètre carré d'un support est limitée à 5 €, par rapport à l'année précédente. lorsque les tarifs ainsi obtenus sont des nombres avec deux chiffres après la virgule, ils sont arrondis au dixième d'euro, les fractions d'euro inférieures à 0,05 € étant négligées et celles égales ou supérieures à 0,05 € étant comptées pour 0,1 €.					

Publié et affiché le 24 juillet 2023